



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier **DEMARTY**, Isabelle **GABARD**, Marie-Anne **PIED**, Olivier **FONTENEAU**, Frédérique **GOINEAU**, Aurélia **DI BLASI**, Sébastien **DOUAUD**, Fabienne **GIBOULEAU**, Christian **GUIHARD**, Mme Nathalie **HINARD**, Jean-Luc **JAHAN**, Gérard **LAUNAY**, Clarisse **LEGRAND**, Laurette **LEMESTRE**, Cathy **MALLARD**, Jean-Michel **TALBOURDET**, Eric **VINCE**.

Absents excusés : Christophe **DENAIRE**, ayant donné pouvoir à Isabelle **GABARD**,
Chantal **HALGAND**, ayant donné pouvoir à Laurette **LEMESTRE**,
Sylvain **JOALLAND**, ayant donné pouvoir à Olivier **DEMARTY**

Secrétaire de séance : Eric **VINCE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 17

Représentés : 3

Votants : 20

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2025
2. Convention de refacturation Enfance Spectacle Eté
3. Admission en non-valeur
4. Acquisition parcelle ZC78 Route de Pontchâteau
5. Biens sans maîtres : Parcelle ZE52 bas village 649 m²
6. Aménagement sécurité La Brionnière : Maîtrise d'œuvre
7. Subvention Classe découverte Ecole Condorcet
8. Avis du Conseil municipal sur l'enquête publique du SCOT
9. BETEG : Avenants aux marchés de travaux
- Informations
 - o Date des élections municipales 2026
 - o Distribution rapport d'activités 2024 CCPPSG
 - o Date formation PCS
 - o Réunion Région Transport collectif le 18/09

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2025

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE UNANIMITÉ

2- Convention de refacturation Enfance Spectacle Eté

L'accueil de loisirs a organisé le 15 juillet un spectacle auquel ont participé des enfants des accueils de loisirs des communes des alentours.

Afin de régler les participations financières de chaque commune il y a lieu d'autoriser le Maire à signer une convention avec les accueils de loisirs des communes participantes selon les montants indiqués ci-dessous :

	Effectif présent	coût total par commune :
Pontchâteau	37	269,36 €
Ste Reine	18	131,04 €
Crossac	31	225,68 €
St-Gildas	13	94,64 €
severac	14	101,92 €
missillac	12	87,36 €
nb total d'enfants	125	910,00 €
coût par enfant	7,28 €	

VOTE UNANIMITÉ

3- Admission en non-valeur

Par courrier en date du 09/07/2025, le centre des finances publiques de Pontchâteau indique qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines sommes émises par titre sur les exercices précédents sur le Budget général.

Ainsi Monsieur le Maire propose de les classer en créances irrécouvrables et sollicite en conséquence les admissions en non-valeur sur le budget général pour un montant de 1 239.61 € correspondant à des titres sur l'enfance pour les années 2018 à 2023.

VOTE UNANIMITÉ

4- Acquisition parcelle ZC78 Route de Pontchâteau

Suite à une rencontre en Mairie, Mme LEBRASSEUR propose de céder la parcelle ZC78 sise à La Chapaudais d'une superficie de 90 m² pour l'euro symbolique. Le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal doit valider l'acquisition de cette parcelle à l'euro symbolique.

VOTE UNANIMITÉ

5- Biens sans maîtres : Proposition d'acquisition d'une parcelle à Bas village

La parcelle ZE52 sise à Bas village d'une superficie de 649 m² est sans propriétaire identifié depuis le décès de sa propriétaire Mme BIVAUD Emilia le 16/05/1995. Ce décès étant intervenu depuis plus de 30 ans et aucun héritier n'ayant été identifié, la commune peut mettre en œuvre la procédure d'acquisition immédiate et de plein droit des articles L1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques CG3P.

Afin d'enclencher cette procédure, le Conseil municipal doit autoriser l'acquisition par le Maire de ce bien sans maître.

VOTE UNANIMITÉ

6- Aménagement sécurité La Brionnière : Maîtrise d'œuvre

La commune poursuit son programme d'aménagements de sécurité dans les villages.

Afin de lancer les études sur le village de la Brionnière, le Conseil municipal doit autoriser le Maire à signer la convention d'honoraires avec la SARL C2i pour un montant de 3 900 € HT soit 4 680 € TTC.

Dans le cadre de ces travaux, Atlantic'eau interviendra pour renouveler le réseau d'eau potable.

VOTE UNANIMITÉ

7- Subvention Classe découverte Ecole Condorcet

L'école publique Condorcet a le projet d'organiser une classe de mer à la Turballe du 8 au 10 octobre avec 20 enfants de Grande Section. La directrice a sollicité une participation de la commune.

Une participation de 45 euros par enfant est envisagée soit un montant total prévisionnel de 900 euros.

Cette aide sera versée sur présentation de la liste des élèves participants et des factures correspondantes.

VOTE UNANIMITÉ

8- Avis du Conseil municipal sur l'enquête publique du SCOT

Le SCOT est un document d'urbanisme. Sa révision permet de traduire le projet de territoire au sein d'un nouveau document stratégique d'aménagement, afin de proposer :

- Un territoire attractif, garantissant au quotidien, un cadre de vie de qualité pour ses habitants,
- Un développement équilibré de l'ensemble du territoire dans toutes ses composantes : économiques, agricoles, commerciales, touristiques, culturelles, patrimoniales et environnementale.
- Un projet tenant compte des enjeux de changement climatique et de transitions écologiques.

L'enquête publique aura lieu du lundi 6 octobre au mercredi 5 novembre 2025.

L'ensemble du dossier est disponible via le lien ci-dessous :

<https://www.cc-paysdepontchateau.fr/habitat-logement/urbanisme/scot/>

VOTE 12 POUR – 1 CONTRE – 7 ABSTENTIONS

9. BETEG : Avenants aux marchés de travaux

Dans le cadre des travaux de la Boucle d'eau Tempérée à Energie Géothermique (BETEG), les tranchées réalisées pour la géothermie ont été beaucoup plus larges que prévu. Le Bureau municipal a donc décidé de refaire l'intégralité du parking en monocouche.

- Avenant n°1 Lot 3 CHARIER

Objet de l'avenant : Réfection du parking en monocouche + reprise des espaces verts

Montant du marché initial 66 300.00 € HT

Montant de l'avenant 8 793.20 € HT

Nouveau montant du marché 75 093.20 € HT soit 90 111.84€ TTC

VOTE UNANIMITÉ

Informations

- **Date des élections municipales 2026 : 15 et 22 mars – Rappel de l'obligation de tenue des bureaux de vote**
- **Distribution rapport d'activités 2024 CCPPSG**
- **Date formation Plan Communal de Sauvegarde le mercredi 15/10 à 19h**
- **Réunion Région Transport collectif le 18/09/2025 à 19h à la Boule d'Or**
- **Réunion publique Cœur de bourg le 25/09 à 19h salle Saint Jean-Baptiste**
- **Animation Remueurs de méninges le dimanche 21/09 – Appel aux bénévoles à partir de 11h30 pour installation du site**
- **Opération Nettoyage citoyen samedi 11/10 au matin**
- **Découverte du parcours cyclable Crossac / Saint Guillaume en partenariat avec l'association BISE et la CCPPSG le samedi 11/10 après-midi**

- Plantation de Haies en partenariat avec les chasseurs et le SBVB et l'Accueil de Loisirs le mardi 28/10 au matin
- Plusieurs « dérapages » sur les locations de la salle des Loisirs (camping, barnums, monopolisation des espaces extérieures, nuisances sonores,...) : retravailler sur le règlement en commission

La séance est levée à 20h48.

Arrêté le 12/11/2025

Publié sur le site internet le 18/11/2025

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance,
Eric VINCE**

